

Actualités

Pensions et fin de carrière
Que nous compose
la Vivaldi ?

Portrait

Christine Mahy,
celle qui rapproche
les mondes

Non Marchand

l'hébergement des
personnes handicapées
françaises : à quel prix ?

LE DROIT de L'EMPLOYÉ

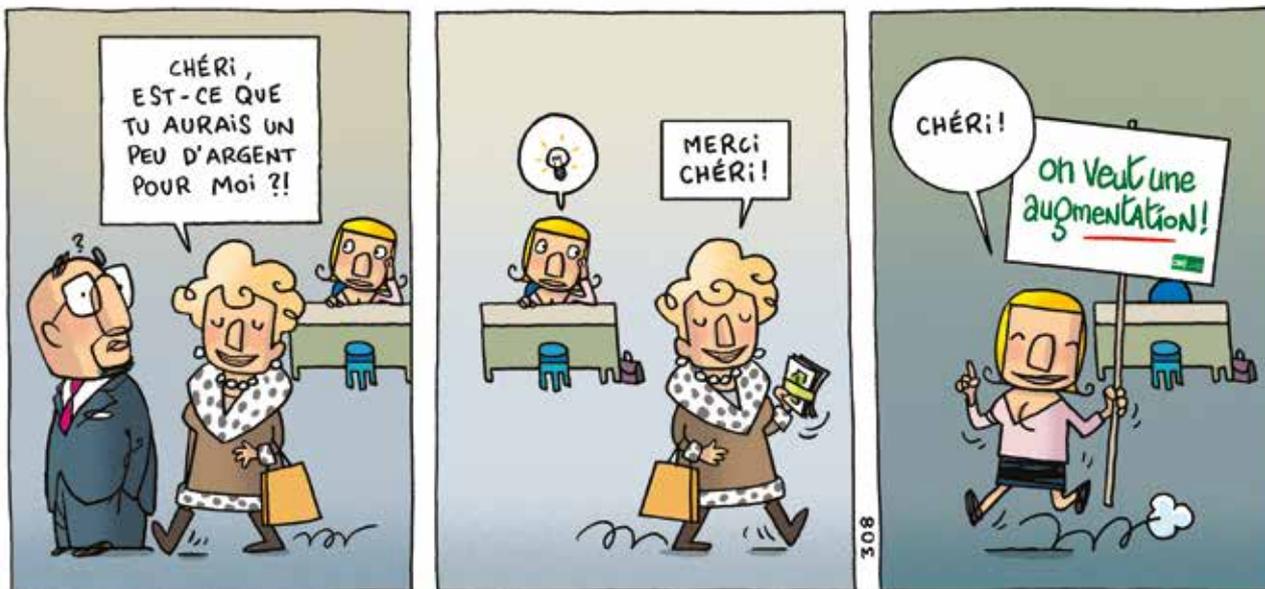


GRÈVE : SOURCES, PORTÉE ET LIMITES D'UN DROIT FONDAMENTAL

SOMMAIRE

- 3 Ça Nous Engage**
- 4 Dossier** - Elections sociales : La liberté de voter, la liberté de choisir, la volonté de ne pas faiblir, la force des convictions
Dans un contexte sanitaire compliqué, les élections sociales 2020 auront mis en avant l'importance de la démocratie sociale avec un taux de participation élevé. La CNE confirme sa place de premier syndicat en Belgique francophone.
- 6 Actualité** - Pensions et fin de carrière : que nous compose la Vivaldi ?
La branche « pensions » de notre Sécurité sociale fait face au défi du vieillissement. Pour y répondre, le gouvernement fédéral veut augmenter la durée effective de la carrière ; et renforcer la privatisation du système de retraite.
- 7 Infographie économique** - La dette publique belge a explosé. C'est grave, Docteur ?2/2
Deux infographies économiques pour décortiquer les enjeux autour de la dette publique, la seconde ce mois-ci.
- 8 Chronique juridique** - Blocage d'une autoroute par des syndicalistes - Grève : sources, portée et limites d'un droit fondamental
Des syndicalistes ont été condamnés en novembre pour avoir bloqué une autoroute. Le juge a-t-il bien appliqué la loi pénale ? Les travailleurs exerçaient-ils légalement leur droit de grève ? Ces questions essentielles méritent quelques explications juridiques.
- 10 Ça se joue en Europe** - Divorce par contentement mutuel 4 ans après le référendum britannique, l'UE et le Royaume-Uni ont trouvé un accord organisant leurs futures relations. Le scénario repousser d'un « hard Brexit » s'éloigne, mais tout n'est pas réglé.
- 11 Portrait** - Christine Mahy - Celle qui rapproche les mondes
« Ce n'est que plus tard que j'ai compris qu'il restait en moi le cumul de petites injustices, petites mais qui font mal. » Tout ce qui constitue Christine Mahy, présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, est là, en germe, dans ses années d'adolescence, entre Jemelle et Marloie.
- 12 Non Marchand** - l'hébergement des personnes handicapées françaises : à quel prix ?
Ce 16 décembre, le personnel du Domaine de Taintignies apprenait que l'AViQ a décidé le retrait de l'agrément de l'institution. Plus aucun bénéficiaire ne pourra y être hébergé et ce, dès le 1er mars.
- 13 Finances** - Comment arrêter le train fou du libéralisme ?
La crise sanitaire a profondément affecté nos vies. Elle a offert un laboratoire grandeur nature pour accélérer leur mutation. Le secteur Finances de la CNE a réfléchi à la situation en compagnie de trois experts.
- 14 L'équipe à la Une** - Aldi : victoire d'une équipe syndicale plus soudée que jamais
Les magasins dits « essentiels » n'ont jamais fermé pendant cette crise sanitaire. L'équipe syndicale d'Aldi a dû se battre pour obtenir des mesures assurant la sécurité des travailleurs.
- 15 CSC Culture** - Lancement de la plateforme
Depuis mars 2020, des milliers de travailleurs sont abandonnés à leur triste sort. La CNE a décidé d'investir dans la création d'une plateforme syndicale pour les travailleurs de la culture.
- 16 Edito** - Au cœur du système salaire
La Terre est immobile, et le Soleil tourne autour. C'est une évidence : il suffit de lever le nez et de le regarder tourner dans notre ciel. Pour renverser cette évidence, il a fallu observer le ciel non seulement avec les yeux, mais aussi avec l'intelligence.

Le trait de Serge Dehaes...



Attention, si vous avez un formulaire pour les primes syndicales à nous retourner, merci de le faire à l'adresse suivante : Au service Primes - CNE, Avenue Robert Schuman 52 - 1400 Nivelles



Télétravail et travail à domicile

La crise sanitaire a chamboulé nos habitudes, notamment en ce qui concerne le télétravail.

En tant que syndicat, notre rôle est de vous informer, de vous conseiller et de nous engager, grâce à la concertation sociale, pour que vous puissiez travailler dans les meilleures conditions possibles. Retrouvez sur notre site internet www.lacsc.be/teletravail toutes les réponses aux questions que vous vous posez.

www.lacsc.be/teletravail

Non Marchand bruxellois : une revalorisation, et maintenant !

La colère a grondé dans les rues de Bruxelles : le Non Marchand n'a pas hésité à montrer sa colère face au gouvernement bruxellois qui rechigne à augmenter le budget pour revaloriser le secteur. Nous demandons 100 millions pour revaloriser le Non Marchand bruxellois : 6% d'augmentation, 6 jours de congé, des embauches supplémentaires et des fins de carrière tenables. Si nous ne sommes pas entendus jeudi, le plan d'action continuera avec une grève le 12 février !

QUAND LES FEMMES S'ARRÊTENT

LE MONDE S'ARRÊTE!

GRÈVE DES FEMMES - LE 8 MARS 2021



8 mars : journée internationale des droits des femmes

En avant vers la grève du 8 Mars...

Cette année encore, la CNE a décidé de s'associer activement au collectif 8 Mars et aux femmes CSC pour faire de la journée du 8 Mars un moment de mobilisation important. Pour cela, plusieurs actions sont en cours d'élaboration. Les conditions sanitaires rendent l'organisation fort complexe. Cette année encore, nous opterons donc pour une multiplication des moyens de mobilisation dans un but clair : occuper l'espace public sous toutes ses formes pour rappeler nos revendications.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux et sur notre site internet (www.lacsc.be/cne) pour avoir toutes les informations pratiques liées à ces actions !

ELECTIONS SOCIALES 2020

LA LIBERTÉ DE VOTER, LA LIBERTÉ DE CHOISIR, LA VOLONTÉ DE NE PAS FAIBLIR, LA FORCE DES CONVICTIONS

Reportées en mai dernier, les élections sociales 2020 sont finalement derrière nous. Dans un contexte sanitaire compliqué, elles auront mis en avant l'importance de la démocratie sociale avec un taux de participation élevé. La CNE confirme sa place de premier syndicat en Belgique francophone.

Les élections sociales sont maintenant derrière nous, en tout cas pour la procédure formelle, avec tout de même quelques procédures reportées. La CNE remercie tous ses délégués pour leur candidature et les félicite pour leur travail et pour les très bons résultats globaux, tant en termes de création de nouvelles équipes, de renouvellement des équipes existantes que de résultats en taux de participation, en votes et en sièges. Nous n'avons pas à rougir. Nous pouvons même verdier de joie devant ces résultats qui font suite à une année totalement inédite sur tous les plans, mais certainement sur le plan des élections sociales, extraordinaires à tous points de vue.

Nous remercions aussi tous les affiliés et les autres qui ont voté pour des candidats CNE. Malheureusement, il est impossible de passer tous les résultats en revue. Examinons quelques aspects particuliers et illustrons-les avec quelques exemples d'entreprises.

LA LIBERTÉ DE PARTICIPER

Il existe une réelle liberté de participer aux élections sociales en Belgique, ce qui en fait un exercice démocratique très important. Et d'ailleurs, se pourrait-il qu'il y ait un

lien entre la mauvaise volonté de la direction d'investir dans la concertation et le taux de participation ? 80% de participation du personnel chez Ryanair ! L'entreprise a vécu quelques grandes victoires syndicales ces derniers temps, l'exemple même que le combat paie et que les travailleurs le comprennent.

LA PARTICIPATION

La participation à ces élections est remarquable au vu du contexte particulier dans lequel elles se sont déroulées. Le taux de participation des employés s'élève à 60,2% pour les Conseils d'Entreprise et 61,45% pour les CPPT. Il faut voir dans ces résultats, outre la fidélité, la confiance en la CNE et l'efficacité de ses représentants.

LES CADRES

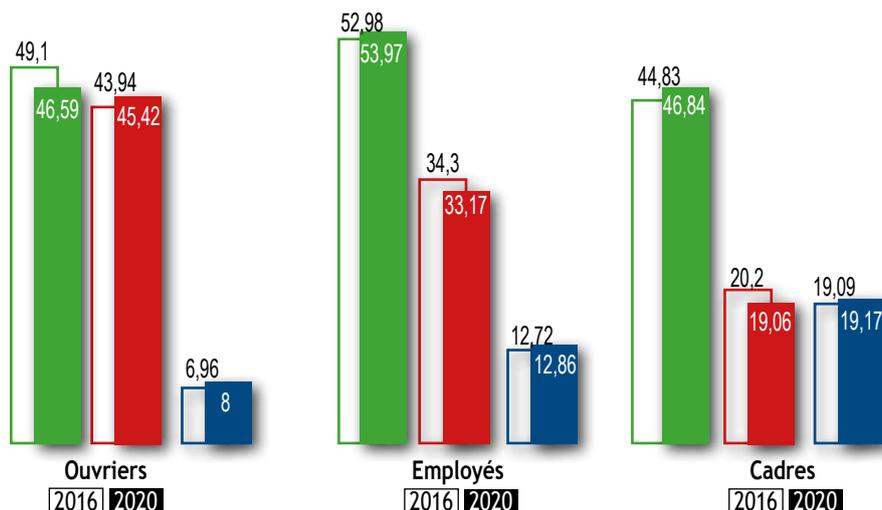
À nouveau, les résultats de la CNE sont positifs concernant les cadres. Globalement, la CNE passe de 50% à 54% en taux de participation. C'est un bond impressionnant. La CSC passe de 50,6% à 51,9% en termes de mandat et dans le même temps, les listes CNC et maison diminuent d'un pourcentage équivalent.

La pandémie a intensifié le recours au vote électronique, malgré notre méfiance dans les logiciels, et les cadres en ont profité pour voter, montrant ainsi la pression exercée sur eux pour ne pas voter dans un bureau électoral au vu et au su des collègues et montrant ainsi leurs préoccupations pour leurs conditions de travail.

LES FEMMES

Les exemples d'entreprise où les femmes ont obtenu un résultat exaltant est important et il s'agit là pour nos militantes de nouvelles belles victoires.

Dans l'entreprise Eurogentec, entreprise de biotechnologie à Seraing, au CE, la CNE obtient 3 mandats sur 4 et 4 des mandats employés sur les 4 à pourvoir. Au CPPT, 5 des 6 mandats employés sont emportés par la CNE. Au total, il y a donc 13 élus CNE dont 8 sont des femmes. C'est le fruit du travail, pendant des années, d'une militante et de l'équipe qu'elle a su constituer. Chez Mercedes, entreprise peut-être caricaturalement masculine, la déléguée syndicale a emmené la CNE vers la victoire. Chez Aldi, à la centrale de Vaux-Sur-Sûre, la CSC obtient 6 mandats sur 8, aussi bien au CE qu'au CPPT : soit un mandat ouvrier CSC, un man-



Nombre de Sièges global CE et CPPT en %

	CSC		FGTB		CGSLB		CNC		Listes maisons	
	2016	2020	2016	2020	2016	2020	2016	2020	2016	2020
Ouvriers	49,1	46,59	43,94	45,42	6,96	8				
employés	52,98	53,97	34,3	33,17	12,72	12,86				
Cadres	44,83	46,84	20,2	19,06	19,09	19,17	9,48	9,18	6,4	5,74

dat jeune CNE et 4 mandats employés dont 8 femmes pour la CNE.

LES JEUNES

La participation des jeunes est décevante globalement. Mais pourquoi la déplorer dès lors qu'il n'y a pas beaucoup de jeunes embauchés ? Dans le Commerce où l'on privilégie leur embauche à temps partiel, ils n'hésitent pas à s'engager à temps plein pour leurs collègues.

Chez Zara, Massimo Dutti, Bershka et Pull and Bear (Inditex) par exemple, la CNE a obtenu 40 mandats sur 48. Au CE, 17 femmes, 3 jeunes (femmes) et 1 homme ont été élus. Au CPPT, 15 femmes, 3 jeunes (femmes) et 1 homme ont été plébiscités.

Ils sont plus que jamais eux aussi concernés par les avancées syndicales que nous pouvons acquérir.

LES FRUITS DU TRAVAIL SYNDICAL

Les résultats ont évidemment un lien avec le travail des élus et de l'équipe syndicale durant le mandat précédent. Les résultats sont aussi le fruit de la continuité du travail syndical depuis plusieurs mandats. C'est un

véritable travail d'équipe et nous sommes fiers et heureux de voir le travail de nos équipes récompensé.

Prenons le cas de la Sabca à Haren où la CNE a obtenu au CE les 4 mandats cadres et les 2 mandats employés. Au CPPT, le délégué principal s'est placé à la dernière place mais a cartonné en voix de préférence, emportant avec lui 3 autres élus. Dans cette entreprise, nous avons une équipe de 12 élus CNE.

La confiance des travailleurs se traduit aussi dans le choix d'élus de l'organisation qui défendra leurs intérêts. Dans les Finances (banques et assurances), comment expliquer que la CNE, syndicat ne représentant que 33 % des travailleurs obtienne 2/3 des mandats ? Chez Aldi, des négociations nationales (7 centrales) se sont déroulées de la mi-septembre à la mi-décembre en front commun. En découlent 2 protocoles d'accord (voir l'Equipe à la Une). La délégation syndicale est majoritairement féminine à l'inverse du banc patronal qui compte 7 directeurs masculins et une RH nationale femme.

LE TAUX DE PÉNÉTRATION

En CPAE, on peut se féliciter de rester largement majoritaires avec des résultats proches

des 50 % pour « le collège employés ». La CNE rentre pour la première fois dans ce secteur dans plus d'une centaine d'entreprises dont la majorité sont situées à Bruxelles.

Dans les hôpitaux par exemple, la CNE augmente de 5% ses mandats par rapport à 2016 et approche les 60% de représentativité. Plus que jamais, notre centrale est le syndicat des Blouses blanches !

De mémoire de syndicaliste, les élections sociales n'auront jamais été aussi compliquées à organiser. C'est pourquoi nous tenons d'abord à remercier et féliciter toutes nos équipes sur le terrain. La charge de travail engrangée en peu de temps, leur capacité d'adaptation à la crise sanitaire et leur engagement sans faille forgent vraiment l'admiration.

En remportant encore plus de mandats en 2020, la CNE renforce sa position de leader et reste la première force syndicale des employés et des cadres partout : tant en Wallonie qu'à Bruxelles, aussi bien aux Conseils d'entreprise qu'aux Comités pour la prévention et la protection au travail.

Martine Le Garroy

Actualités

Pensions et fin de carrière

QUE NOUS COMPOSE LA VIVALDI ?

La branche « pensions » de notre Sécurité sociale fait face au défi du vieillissement. Pour y répondre, le gouvernement fédéral veut : d'une part augmenter la durée effective de la carrière ; et d'autre part renforcer la privatisation du système de retraite. Le projet se situe dans la droite ligne des gouvernements précédents : réduire le budget des pensions qui, selon eux, « coûtent trop cher ». Et la majorité Vivaldi maintient les réformes récentes réduisant les fins de carrière et portant l'âge de la retraite à 67 ans. Le gouvernement veut aboutir sur ce dossier à la fin de l'année 2021.

FINS DE CARRIÈRE RABOTÉES

Pour augmenter la durée effective de la carrière, le gouvernement annonce trois axes. Le premier restreindra les droits d'accès aux aménagements de fin de carrière (« crédit-temps fin de carrière » et « régime de chômage avec complément d'entreprise » (RCC, ex-prépension)). Le deuxième axe diminuera le recours à la pension anticipée. Pour ce faire, le gouvernement veut réintroduire le bonus-pension (un supplément financier pour ceux qui n'anticipent pas la retraite) et créer la pension à temps partiel, qui permettrait le travail à mi-temps en percevant une pension anticipée à mi-temps. Le troisième axe améliorera « l'employabilité » des travailleurs âgés en renforçant la formation professionnelle.

PENSIONS DE RETRAITE PRIVATISÉES

Le système de retraite belge comprend trois piliers : le pilier de la Sécurité sociale, le pilier des fonds de pension (ou assurances-groupes) et le pilier de l'épargne privée. En 2018, un retraité percevait en moyenne par mois 1.065€ de pension légale, 433€ d'une assurance-groupe et 90€ de sa pension privée. Mais le système est très inégalitaire : de nombreux travailleurs perçoivent moins de 1.000€ de pension légale sans rien recevoir des autres piliers, tandis que d'autres reçoivent plus de 2.000€ de pension légale

avec parfois plus de 500.000€ d'une assurance-groupe, sans compter l'épargne privée qui peut atteindre des sommets.

Le gouvernement veut renforcer le deuxième pilier : élargissement à tous les travailleurs, prime minimum légale de 3% du salaire brut, et objectifs financiers pour les assurances-groupes. À première vue, cela semble intéressant de garantir le deuxième pilier à tout le monde. Mais il y a là deux pièges. Le premier est que le montant des pensions des assurances-groupes est lié au salaire, donc ce pilier renforce les inégalités contrairement au pilier de la Sécurité sociale. Le deuxième piège est que les assurances-groupes alimentent la spéculation. Alors que le premier pilier organise la redistribution directe des richesses, des cotisations vers les pensions, les institutions privées du deuxième pilier sont très actives sur les marchés financiers. Elles exigent notamment des dividendes élevés, ce qui pousse les sociétés cotées en bourse à exploiter leur personnel au maximum.

L'argent des travailleurs est donc capturé pour alimenter des opérations financières contraires à leurs intérêts. En définitive, quitte à imposer une prime obligatoire de 3%, pourquoi ne pas augmenter les cotisa-

tions pour financer la Sécurité sociale ? On pourrait commencer par annuler le cadeau aux employeurs du gouvernement précédent, qui avait réduit les cotisations patronales de 33% à 25%.

QUI GÈRE NOS PENSIONS ?

Les défenseurs du deuxième pilier, dont le gouvernement, répètent que « les pensions coûtent trop cher ». C'est un mensonge : privées ou publiques, les pensions sont bien payées par quelqu'un. Si la Sécurité sociale administre nos pensions, nous les payons en mettant en commun une part de la richesse créée par notre travail. Si les fonds privés gèrent nos pensions, nous les paierons aussi, mais notre argent alimentera d'abord les marchés financiers, et cela renforcera les inégalités entre retraités.

En 2021, préparons-nous à un bras de fer pour promouvoir la solidarité et garantir que notre Sécurité sociale prendra soin de nos aînés.

En 2021, préparons-nous à un bras de fer pour promouvoir la solidarité et garantir que notre Sécurité sociale prendra soin de nos aînés.

François-Xavier Lievens

On vous expliquait le mois passé comment la crise du coronavirus a diminué les recettes de l'Etat et augmenté ses dépenses. Résultat : la dette publique a fortement augmenté en 2020.

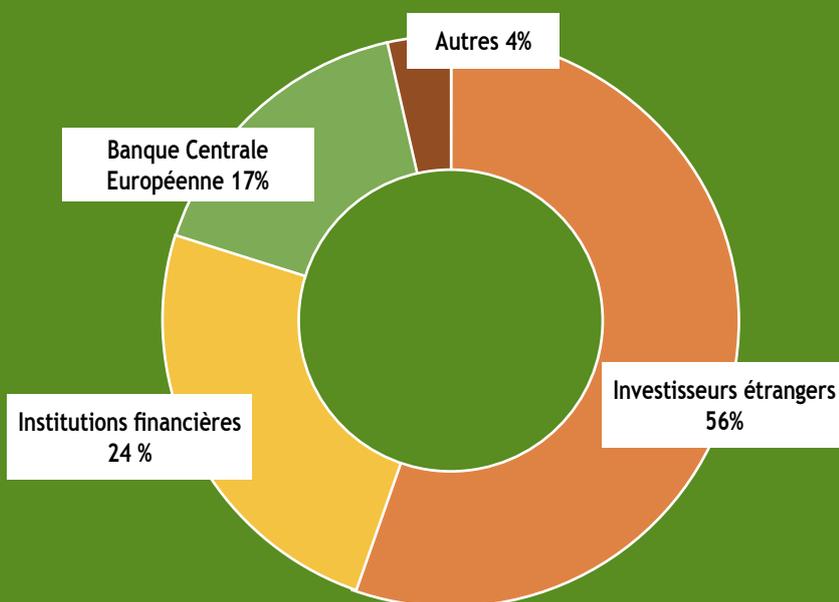


3 ÉLÉMENTS QUI DOIVENT NOUS FAIRE RELATIVISER SUR LE PROBLÈME DE LA DETTE PUBLIQUE

1 La Belgique emprunte à l'heure actuelle à des taux d'intérêts négatifs ! Cela signifie que les intérêts que l'Etat belge doit payé sur sa dette pèsent peu dans le budget de l'Etat (voir infographie de novembre)

2 Un boulet pour les générations futures ? Dire que la dette publique représente un poids que la génération d'aujourd'hui laisse à la génération de demain, est une erreur. La dette publique, c'est un rapport entre ceux qui détiennent la dette (qui ont acheté des obligations à l'Etat et qui lui ont prêté de l'argent) et ceux qui remboursent la dette (en payant les taux d'intérêt sur la dette par les impôts). Ce qui importe donc, c'est que les impôts qui payent les taux d'intérêt soient justes et ne reposent pas sur les plus précaires.

3 Qui détient la dette publique belge ? Le risque principal de la dette publique, c'est le chantage dont l'Etat belge pourrait être victime par les marchés financiers. Ce risque est amoindri pour au moins deux raisons : une part de plus en plus importante de la dette est détenue par la Banque Centrale Européenne (BCE), qui est un acteur public. Les investisseurs privés raffolent de la dette publique, puisque c'est une valeur sûre en ces grands temps d'incertitude.



L'explosion de la dette publique ne doit donc pas nous inquiéter plus que ça. Ce qui doit au contraire nous inquiéter, c'est la mise sur pied d'un véritable plan de relance sociale et écologique et la construction d'une fiscalité plus juste !

Blocage d'une autoroute par des syndicalistes

GRÈVE : SOURCES, PORTÉE ET LIMITES D'UN DROIT FONDAMENTAL

Des syndicalistes ont été condamnés en novembre pour avoir bloqué une autoroute. Le juge a-t-il bien appliqué la loi pénale ? Les travailleurs exerçaient-ils légalement leur droit de grève ? Ces questions essentielles méritent quelques explications juridiques.
Grève et droit : une relation compliquée dites-vous ?

PRÉAMBULE : LA GRÈVE, POUR QUOI FAIRE ?

La grève existe depuis que le travail subordonné existe. Les historiens rapportent même des grèves d'ouvriers lors de la construction des pyramides d'Égypte il y a des milliers d'années. Aujourd'hui, vous qui êtes affilié à la CNE, vous savez sans doute pourquoi la grève est essentielle : elle permet de s'opposer au pouvoir de l'employeur. Rappelons que la loi belge confère au patron le droit d'organiser son entreprise comme il le souhaite. Pour se défendre face à ce pouvoir quasi absolu, les travailleurs ont, en retour, le droit de bloquer leur entreprise. Ce droit rend possible la négociation collective des conditions de travail et de rémunération. Sans la grève, le droit de négocier n'aurait aucune effectivité puisque votre employeur pourrait se contenter de vous dire « cause toujours ». La menace de la grève l'oblige à concéder et à concéder. Grâce à elle, les travailleurs ont pu imposer la construction progressive de notre État social : droit de vote universel, protection des personnes au travail, Sécurité sociale pour prendre en charge les risques de l'existence, services publics importants, etc. La situation n'est pas radieuse, mais elle est meilleure qu'il y a un siècle, et nous sommes là pour que demain soit meilleur qu'aujourd'hui.

SOURCES INTERNATIONALES ET NATIONALES

Le droit de grève est un droit fondamental. Il fait partie intégrante de l'ensemble des « droits de l'Homme » (aujourd'hui, on dit plutôt « droits humains » pour être inclusif). Parmi ces droits fondamentaux, on trouve notamment la liberté d'expression, l'interdiction de la torture, le respect de la vie privée, etc. Ces droits sont dits « fondamentaux » parce qu'ils sont inscrits dans la Constitution belge et dans des traités internationaux. Parmi ces derniers, deux traités garantissent le droit de grève et peuvent être invoqués en justice : la Convention européenne des droits de l'Homme et la Charte sociale européenne. La grève est donc bien protégée par le droit.

PORTÉE : QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Le droit de grève n'est pas défini par la loi. La pratique juridique et sociale a donc donné du contenu à cette notion. La grève c'est d'abord le droit d'arrêter le travail, la suspension de la subordination et de l'obéissance à l'employeur. Mais c'est aussi le droit

de déranger, et donc de bloquer le fonctionnement de l'entreprise. Le droit de grève protège ainsi les piquets de grève, lorsque vous vous postez à l'entrée de votre lieu de travail pour en empêcher l'accès. Dans ce cas, vous empêchez aussi vos collègues non-grévistes de travailler, et c'est autorisé. La raison est simple : la liberté d'exécuter son contrat de travail est une prérogative de valeur légale, ce n'est pas un droit fondamental, contrairement au droit de grève ; or, pour qu'une prérogative légale limite un droit fondamental, cela doit être précisé explicitement dans une loi, ce qui n'est pas le cas en Belgique.

Les historiens rapportent des grèves d'ouvriers lors de la construction des pyramides d'Égypte il y a des milliers d'années.

Une précaution d'usage s'impose malgré tout. Depuis plus de trente ans, une pratique s'est développée dans le patronat belge. Elle consiste à saisir le tribunal pour lui demander d'interdire les piquets de grève. C'est une procédure d'urgence qui est traitée de manière unilatérale, donc seul l'employeur est présent face au juge. Les tribunaux saisis ordonnent, assez souvent, l'interdiction des



piquets de grève, et les employeurs envoient alors des huissiers de justice et la police pour écarter les grévistes. Cette procédure est illégale et contraire au droit de grève selon le Comité européen des droits sociaux, à savoir l'organe d'experts qui garantit la bonne application de la Charte sociale européenne. Les décisions de ces juges ont beau porter atteinte illégalement au droit de grève, les huissiers et la police sont quand même là pour vous déloger en cas de grève. Vous êtes dans votre droit, mais restez prudent, la police n'est pas toujours tendre.

LIMITES : QUE NE POUVEZ-VOUS PAS FAIRE ?

Le droit de grève connaît deux types de limites. La première concerne la possibilité même de lancer un arrêt de travail. Dans certains secteurs essentiels, cette possibilité est restreinte pour protéger la santé et la sécurité publique. C'est le cas dans les soins de santé, la police, les prisons et l'armée. La seconde limite est propre aux moyens d'actions : ils ne peuvent jamais enfreindre la loi pénale. Par exemple, la circonstance que vous êtes en grève ne vous autorise pas à user de violence pour empêcher vos collègues non-grévistes de travailler. Seul un piquet pacifique peut les bloquer.

Cette seconde limite n'a pas été respectée par les syndicalistes FGTB liégeois. Ceux-ci ont limité la circulation sur une autoroute, ce qui constitue en droit pénal une « entrave méchante à la circulation », soit un délit. Et ils ont été condamnés pour cela. Juridiquement, il n'y a qu'un élément problématique : la sentence touche aussi des chefs de la FGTB, présents sur l'autoroute, alors qu'ils n'ont posé aucun acte pour ralentir la circulation. Mais sur le plan de la justice sociale, que penser de cette condamnation ? Selon nous, le problème se trouve du côté de l'infraction d'entrave méchante à la circulation. Celle-ci constitue un risque démocratique important. Utilisée de manière extensive, elle permet de criminaliser toute manifestation ou mouvement social qui prendrait place dans la rue. Il s'agit d'une porte ouverte à la répression de la contestation. Cette disposition doit être abrogée sans tarder pour anticiper les dérives.

Utilisée de manière extensive, l'infraction d'entrave méchante à la circulation permet de criminaliser toute manifestation ou mouvement social qui prendrait place dans la rue.

LE DROIT DE SE DÉFENDRE, UN DROIT À DÉFENDRE

La grève reste aujourd'hui un droit fondamental très peu réglementé. En dehors des décisions des organes internationaux et de la jurisprudence belge, il existe peu de règles. Cette situation d'incertitude peut déstabiliser voire inquiéter, mais elle est aussi positive. Les travailleurs jouissent ainsi d'une grande liberté d'action pour défendre leurs intérêts. La grève, ce n'est donc pas uniquement l'arrêt de travail, ce sont les piquets, la distribution de tracts, parfois l'occupation des lieux de travail, etc. L'absence de règles précises vous permet de faire œuvre de créativité. Les démonstrations originales des « blouses blanches » tous les mardis de l'année dernière sont un bel exemple de l'imagination dont font preuve les grévistes. Défendre notre liberté d'action, c'est surtout défendre notre capacité à construire un monde meilleur, et ça, nous n'y renoncerons pas.

François-Xavier Lievens

Ça se joue en Europe

DIVORCE

PAR CONTENTEMENT MUTUEL

4 ans après le référendum britannique, l'UE et le Royaume-Uni ont trouvé un accord organisant leurs futures relations. Le scénario repoussoir d'un « hard Brexit » s'éloigne, mais tout n'est pas réglé.



Divorcer est une chose. Définir les droits et les obligations des anciens partenaires après la séparation en est une autre. Le 24 décembre, l'UE et le Royaume-Uni sont parvenus à s'entendre sur leur future relation. Après un an de discussions, ils ont conclu un « accord de commerce et de coopération » de plus de 1300 pages. Cet accord précise en détail comment s'organise à partir de ce 1er janvier la circulation des personnes, des marchandises, des entreprises, des capitaux, des données numériques entre leurs deux territoires. Il fixe en outre les modalités d'une coopération bilatérale sur différentes thématiques, notamment la coopération policière et judiciaire, la lutte contre la criminalité ou la fraude fiscale. Le scénario d'un vide juridique quant à nos relations commerciales avec le Royaume-Uni est évité. Ce « hard Brexit » serait advenu si aucun accord n'avait été conclu avant le 1er janvier. Boris Johnson, Ursula von der Leyen et leurs équipes ont bouclé en un an une négociation qui prend dans d'autres cas beaucoup plus longtemps. La négociation avec le Canada du CETA s'était étalée sur 5 ans...

UN DIVORCE RÉUSSI ?

La Commission européenne, blessée d'avoir vu un Etat quitter l'UE, répète que le Brexit est une affaire perdant-perdant. Au-delà

de ce discours convenu, l'accord du 24 décembre est un soulagement. Non seulement pour les négociateurs, mais pour beaucoup d'acteurs des deux côtés de la Manche : des entreprises aux syndicats britanniques, aux pêcheurs français et aux touristes. Certes, le marché unique entre l'UE et le Royaume-Uni a disparu. Moins de libre-échange et de libre circulation, mais une ouverture économique qui reste considérable, certainement en ce qui concerne les échanges de marchandises. Les droits de douane sont fixés à zéro et aucune limite quantitative sur les importations n'est fixée, ni d'un côté, ni de l'autre. Les entreprises exportatrices sont soulagées. Qui dit libre-échange, dit concurrence, mais pas concurrence sauvage, nous dit la Commission. Dans le marché unique, les Etats membres, donc le Royaume-Uni jusqu'au 31 décembre dernier, doivent respecter des règles de concurrence loyale. Les biens à produire le sont en respectant des normes européennes minimales (sociales, environnementales, de qualité, etc.). La Commission et les syndicats britanniques semblent convaincus que l'accord préserve le respect de ces normes minimales par le Royaume-Uni. Boris Johnson estime de son côté que son pays s'est libéré du carcan du droit européen. On verra dans les prochaines années si les dispositions prévues dans l'accord sont suffisamment fortes pour éviter une concurrence déloyale entre les anciens partenaires.

DES TROUS BÉANTS

Si la libre circulation des marchandises persiste, c'est plus flou en ce qui concerne la circulation des services. Certains services, comme le transport routier et aérien, semblent peu modifiés par l'accord. D'autres services le sont bien davantage, en particulier les services financiers, vache sacrée de l'économie britannique. Si Londres est l'une des premières places financières au monde, c'est en grande partie au marché unique européen qu'elle le doit. Celui-ci permettait aux firmes financières européennes de faire fonctionner leur business indifféremment entre Londres et leur pays d'origine. Elles pouvaient jouer sur deux tableaux : la City de Londres et ses technologies financières dernier cri, et leur clientèle dans le pays d'origine. Cette période semble révolue. L'accord du 24 décembre n'organise aucune reconnaissance mutuelle des services financiers des deux côtés de la Manche, comme c'était le cas dans le marché unique. C'est sans doute l'une des principales défaites de Boris Johnson. Ceci a poussé certaines firmes financières européennes, dès ce 4 janvier, à rapatrier des pans entiers de leurs activités financières en euro vers le continent. Il existe donc des trous béants dans l'accord, qui font dire à un expert que « c'est un accord fragile dont il est improbable qu'il dure sur le long terme ».

Etienne Lebeau

Portrait

Christine Mahy

CELLE QUI RAPPROCHE LES MONDES

« Ce n'est que plus tard que j'ai compris qu'il restait en moi le cumul de toutes sortes de petites injustices, petites mais qui font mal. Je vous dis ça parce que je crois que ça fait vraiment partie de qui je suis. » C'est en ça que cet entretien sera si touchant : tout ce qui constitue Christine Mahy, présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, est là, en germe, dans ses années d'adolescence, entre Gembloux et Marloie.

« **M**on père a toujours été en mauvaise santé et il est mort assez jeune. Il a changé d'emploi tout le temps : il a été chauffeur de poids lourds, pompiste, il a fait les pauses en usine. Il a terminé sa carrière en faisant des inventaires dans les magasins et moi, à l'âge que j'avais, j'étais fière d'écrire sur les documents de l'école que mon père était inventeur. Maman allait nettoyer en noir dans un petit laboratoire à Marloie, entre 4h et 6h du matin. Je n'ai pas connu la pauvreté mais j'ai grandi dans un milieu qui devait compter. »

« J'ai découvert le groupe et la dynamique collective en humanités. Par exemple, nous, les générales, organisons un bal des rhétos, et nous partions en voyage avec l'argent récolté, alors que la section professionnelle ne pouvait ni participer au bal, ni partir en voyage. On s'est dit que ça n'allait pas. Nous voulions que les professionnelles puissent le faire aussi. Les enseignants nous disaient que les professionnelles n'avaient pas besoin de ça, qu'il ne fallait pas leur donner le goût de ce qu'ils ne pourraient pas avoir. » Alors elle démène : « C'est vrai que culturellement cela n'a pas été aussi simple. Et puis finalement, nous n'avons pas fait le voyage ensemble. Mais au moins on a essayé. Nous, on avait 17 ans, on croyait que les barrières, on les ferait sauter comme ça. »

« Je ne viens pas du tout d'un milieu politisé ou syndicalisé. Mon père n'a jamais été syndiqué et pour maman, Vie féminine, c'était des femmes qui avaient bien le temps, et qui berdellaient entre elles. L'idée était que, quand on est des petits, on ne se fait pas remarquer, on se tait et on travaille. J'ai beaucoup hésité à faire des études



d'assistante sociale. Je ne peux pas dire que je savais vraiment ce que c'était. Et j'ai failli abandonner parce que j'avais l'impression qu'une partie de ce qu'on essayait de m'apprendre, c'était que les gens étaient en défaut et qu'il fallait les réparer. J'ai fait mon stage à la société de logement de service public à Marche, avec l'intention d'aller travailler dans le quartier populaire de la Fourche, essentiellement habité par des

familles d'origine turque. Après un mois de stage, je me suis rendu compte que le boulot de l'assistante sociale consistait à aller récupérer les loyers en retard. Il n'était pas question pour moi de faire ça. Avec une autre stagiaire, nous avons loué une maison dans le quartier pour en faire un lieu d'animation. C'était mon premier acte de délinquance ou de désobéissance civile, je ne sais pas comment on doit appeler ça... » dit-elle en riant.

« Ce n'est qu'à mon arrivée au Réseau de lutte contre la pauvreté que j'ai ouvert les yeux sur l'importance du syndicalisme. Pas que pour moi le travail n'était pas important, mais je me suis toujours dit : qui êtes-vous d'autre qu'un chômeur ou un travailleur à temps partiel, que quelqu'un d'endetté ou dont le métier est méprisé. Je suis absolument persuadée que les syndicats ont un rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté, dans la mesure où la pauvreté est une conséquence des choix politiques et de l'usage des moyens publics et de la fiscalité. Mais j'ai un peu une relation d'amour-haine avec eux. Je suis convaincue de leur nécessité mais ce qui m'a parfois troublé, et me trouble encore, c'est l'importance de leurs moyens financiers, leurs concessions au patronat. Est-ce qu'ils sont toujours bien du côté du progressisme déterminé ? Quand on dit que le syndicat doit s'intéresser à l'énergie ou au logement, ce n'est pas pour le détourner de son objectif initial. C'est pour défendre les conditions de vie du monde populaire, que je voudrais évidemment tous au travail avec un bon revenu et un travail intéressant. »

Propos recueillis par Linda Léonard



Shutterstock

Non Marchand L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES FRANÇAISES : À QUEL PRIX ?

Ce 16 décembre, le personnel du Domaine de Taintignies apprenait que l'AVIQ, sur décision de la Ministre, a décidé le retrait de l'agrément de l'institution. Plus aucun bénéficiaire ne pourra y être hébergé et ce, dès le 1er mars.

En février 2019, pendant 49 jours de grève, les travailleurs dénonçaient les conséquences violentes des montages financiers douteux pratiqués par les propriétaires pour optimiser des profits et demandaient une intervention volontariste pour faire cesser la maltraitance subie par eux-mêmes et les résidents.

Suite à ce conflit, l'AVIQ exigeait des gestionnaires le respect de recommandations, ce qui corroborait les constats faits par le personnel. Les rapports réalisés par l'AVIQ depuis sont sans équivoque : le bien-être des personnes hébergées n'est plus assuré par les gestionnaires. Le couperet est tombé. Plusieurs candidats-repreneurs ont engagé des discussions avec la famille Dewit, gestionnaire de l'institution, qui semble être en affaires.

Pour les organisations syndicales, l'enjeu est de permettre le maintien des résidents dans leur lieu de vie et de garantir l'emploi du personnel. Elles sont donc en contact avec l'Administration et le Cabinet de la Ministre.

UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE ?

L'histoire de la commercialisation du secteur est relativement récente (début des années 2000) mais a pris un essor exponentiel

ces dernières années. Malgré les annonces répétées de la France visant à augmenter ses propres capacités d'accueil, le nombre de nouvelles prises en charge par les institutions belges reste important (+ de 300 chaque année).

Tous ces acteurs commerciaux ne sont pas à mettre dans le même sac : de nombreux services ont le statut d'ASBL, pratiquent des prix d'hébergement raisonnables, ne tirent pas de profit de cette activité et placent la personne handicapée au centre de leur activité.

Mais force est de constater qu'il persiste des zones d'ombre dans les modalités de financement par les autorités françaises pour lesquelles les autorités belges n'ont aucun moyen de contrôle. Cela permet aux « moutons noirs » (SPRL, SCRL, mais parfois ASBL) de maximiser les profits.

Si les résidents, qu'ils soient français ou belges, doivent être accueillis dans les mêmes conditions qualitatives, le personnel de ces services SAFAE doit pouvoir bénéficier des mêmes conditions de travail et de rémunération que celui des services subventionnés. C'était le cas jusqu'à présent, y compris dans le cadre de la concrétisation des accords Non Marchand wallons.

Mais à l'occasion de l'octroi de la prime d'encouragement pour les travailleurs des services de 1ère ligne subventionnés par le Gouvernement wallon, un premier coup de canif a été opéré dans ce principe d'équité. La mesure gouvernementale excluait le personnel des SAFAE (puisque non subventionnés). Les employeurs du secteur auraient pu décider de l'octroi de cette prime ou d'un avantage équivalent aux travailleurs des SAFAE comme le demandait la CNE. Mais ils ont refusé, préférant laisser ce choix aux employeurs locaux...

La CNE dénonce depuis longtemps la commercialisation du secteur du handicap. Dans le cadre des négociations du futur accord Non Marchand wallon, une réflexion tripartite est engagée. Il faut garantir que la revalorisation des métiers profite à tous les travailleurs (subventionnés ou pas). Il est également nécessaire et plus que temps de lever les zones d'ombre du secteur. Et peut-être de mettre en place des mécanismes empêchant l'enrichissement des acteurs commerciaux ?

Pour la CNE, les personnes handicapées ne sont pas des marchandises, et le personnel n'est pas une variable d'ajustement.

*Stéphanie Paermentier
Sylvie Pottiez*

Finances

COMMENT ARRÊTER LE TRAIN FOU DU LIBÉRALISME ?

La crise sanitaire a profondément affecté nos vies personnelles et celles de nos organisations. À certains secteurs d'activité, notamment celui de la finance, la Covid a offert un laboratoire grandeur nature pour accélérer leur mutation. Le digital s'est invité à la table sociale en y généralisant le télétravail, ainsi qu'à celle du commercial en amplifiant le mouvement de fermeture des agences. Le secteur Finances de la CNE a réfléchi à la situation en compagnie de trois experts. Résumé.

Etienne Lebeau (service d'étude CNE)

La Covid est une crise de l'anthropocène

La planète est aujourd'hui directement affectée par l'activité humaine. La crise Covid est évidemment une conséquence de la globalisation qui s'est accélérée depuis le début du millénaire, en ne respectant rien des protections sociales nationales ni des écosystèmes naturels. Elle a en tout cas montré deux choses : les marchés dysfonctionnent et la Sécurité sociale est essentielle pour amortir les crises. À la CNE, nous sommes convaincus qu'il faut tout faire pour éviter un « retour à l'anormal ». Nous allons défendre notre « maison verte » dans laquelle il sera mis fin au carcan budgétaire, et où une fiscalité plus juste permettra de refinancer la protection sociale, en remettant les travailleurs au centre des politiques. C'est le chemin pour organiser une transition écologique juste. Il faut agir là où nous sommes, dans les entreprises et les secteurs. En un mot il faut faire front : pour l'égalité, pour la planète, et pour la démocratie.

Xavier Dupret
(Fondation Jacquemotte)

L'éternel retour ne fonctionnera pas

On est dans une récession puissante, bien plus grave qu'en 2008. La Covid ne sert que d'accélérateur à cette crise. La gauche doit revenir à des notions de base et des analyses plus dures : démondialiser ne se fera pas sans mal, car cela revient à limiter la sphère de circulation, qui est essentielle à la reproduction du capital. C'est la chute des taux de profit (liés aux salaires plus élevés dans les pays industrialisés) qui ont provoqué les délocalisations. Relocaliser fera inmanquablement rechuter les profits !

Marc Maeschalck (UCL)

Nous avons une toute petite fenêtre de lucidité

Au Moyen-Age, Dieu nous punissait de la peste. Aujourd'hui, la nature nous punit par un virus. Mais les anciennes solutions ne résoudront pas une crise inédite. Or, les lobbies ont un accès privilégié à la démocratie représentative et vont vouloir maintenir le système pourtant fragilisé à l'extrême par les incertitudes financières, le terrorisme, le réchauffement climatique et aujourd'hui, la crise sanitaire.

Cette crise du Covid met en évidence l'énorme perte de confiance des populations. La relance choisira entre le retour à l'économie capitaliste de circulation ou l'ancrage de l'économie dans un écosystème humain. À nous de faire connaître notre préférence, pour que la « maison verte » ressemble à un château et non à une cabane.

Après la réflexion, l'action

Les excellents résultats obtenus par nos équipes lors des élections sociales donnent à nos représentants dans les entreprises la responsabilité d'endosser le leadership de la lutte.

Dès février, les militantes et militants du secteur mèneront des actions pour dénoncer l'absence totale de concertation sectorielle sur les questions sociales (notamment celle du travail à distance) et sociétales (quel service minimal bancaire demain pour les populations les plus fragilisées).

Nous avons conscience que le secteur de la Finance, les institutions bancaires comme les compagnies d'assurance, joue un rôle clé au cœur du système. Nous devons dénoncer ses excès et démontrer ainsi que les travailleurs ne valident pas tous les comportements et tous les choix de leurs employeurs. Les employés du secteur Finances ne sont pas des banksters.

Philippe Samek



L'équipe à la une

ALDI : VICTOIRE D'UNE ÉQUIPE SYNDICALE PLUS SOUDÉE QUE JAMAIS

Les magasins dits « essentiels » n'ont jamais fermé pendant cette crise sanitaire. Leurs travailleurs ont été en première ligne, sans vraiment y avoir été préparés. L'équipe syndicale d'Aldi a dû se battre pour obtenir des mesures assurant la sécurité des travailleurs et des contreparties à ce travail effectué dans des conditions difficiles.

Patricia et Cathy, déléguées CNE, nous parlent de ce combat.

Comment le personnel d'Aldi se sent-il après ces longs mois de crise sanitaire ?

Les travailleurs se sentent fatigués, usés moralement et physiquement. La fermeture des magasins non-essentiels a entraîné une surconsommation dans les magasins considérés comme essentiels : vu que les clients ne pouvaient pas aller dépenser leur argent ailleurs, ils le dépensaient dans les grandes surfaces, ce qui a entraîné une surcharge de travail pour nous. Aujourd'hui, il est temps que les choses changent parce que les travailleurs sont épuisés. Les délégués syndicaux ont également été pris un peu au dépourvu par cette crise. On a dû tout mettre en œuvre très vite pour que des mesures soient prises, pour la sécurité des travailleurs notamment.

Avez-vous pu obtenir quelque chose en contrepartie du travail effectué dans ces conditions difficiles ?

Avec les directions, il a fallu aller à la pêche aux infos et insister, continuellement. Rien que pour avoir des plexiglas dans les magasins, il a fallu batailler pendant 15 jours non-stop. Mais le fait que les délégués syndicaux leur aient mis une certaine pression et n'aient jamais lâché l'affaire a permis de

faire avancer les choses. Même si, dès le départ, c'est la sécurité qui a été notre priorité, on a pu obtenir différentes contreparties financières, comme notamment des primes Covid, une semaine de vacances supplémentaire et une augmentation des chèques repas. Il y a également eu cette prime de 500 euros négociées par les syndicats avec Comeos. Chez Aldi, on a réussi à obtenir 600 euros au lieu des 500, sous forme de bons de réduction dans nos magasins.

Il a fallu de nombreuses discussions avec Comeos avant d'enfin arriver à un accord concernant cette prime... Quel est votre sentiment par rapport à cela ?

Les travailleurs du commerce alimentaire ont été abandonnés dès le début de la crise sanitaire. On sait que les patrons se réfèrent toujours à Comeos. Mais rien n'a jamais été imposé par ces derniers. Par le CNS non plus d'ailleurs. Comme tout est toujours suggéré et pas imposé, les directions ne font rien. Les mesures qui ont été prises dans nos magasins l'ont été grâce au travail syndical. Il a fallu passer par des actions, comme l'hashtag « 18h je rentre à la maison », pour obtenir des contreparties pour les travailleurs.

Trouvez-vous les mesures de sécurité actuelles suffisantes ?

Les directions ont beaucoup de mal à faire passer le travailleur avant le client. Ils pourraient décider de durcir les mesures décidées par le CNS étant donné que les magasins sont des surfaces privées, mais ils ne le font jamais. Il reste d'ailleurs beaucoup d'incohérences dans les décisions prises, comme le fait qu'il faille laisser les clients aller dans les toilettes du personnel. Beaucoup de choses ont été faites pour la sécurité des travailleurs, mais on pourrait aller encore plus loin.

Une petite note positive à retenir de ces derniers mois ?

Dans les magasins Aldi, la crise sanitaire a quand même permis la mise en avant et la reconnaissance du travail syndical, par les travailleurs et les directions. Ce qu'il faut retenir de cette période, c'est que nous avons réussi à améliorer la sécurité dans les magasins et à obtenir des contreparties pour les travailleurs, grâce au travail d'une équipe syndicale soudée et motivée.

Propos recueillis par Gwenaëlle Blase

LANCEMENT DE LA PLATEFORME CSC CULTURE

Depuis mars 2020, le rideau est tiré sur le secteur culturel. Des milliers de travailleurs sont abandonnés à leur triste sort, ballottés entre les complexités de leur (sous-)statut, le caractère aléatoire des aides et l'absence totale de perspectives. Devant cette situation, la CNE a décidé d'investir dans la création d'une plateforme syndicale pour les travailleurs de la culture, avec un double objectif : offrir des solutions à court terme pour améliorer l'accès à nos services et organiser une parole collective pour, à long terme, revendiquer un statut à la hauteur des valeurs véhiculées par les travailleurs du secteur.

Une plateforme avec qui ?

Le service United Freelancers (nouveau service de la CSC pour les travailleurs indépendants) s'est proposé de servir de porte d'entrée à la plateforme. Il va pouvoir répondre immédiatement à beaucoup de questions liées aux formes de rémunérations multiples qui existent dans le secteur et aux différentes formes de contrats et d'emploi. Il va aussi faciliter le contact des affiliés avec les gestionnaires des services chômage qui sont aujourd'hui surchargés par les demandes de chômage temporaire.

La CSC-Transcom est notre centrale partenaire. Elle représente les travailleurs dans les institutions culturelles publiques. Théâtres, orchestres et audio-visuel (RTBF) sont des grandes entreprises de la culture qui emploient des milliers de travailleurs

sous toutes sortes de statuts. C'est aussi la CSC-Transcom qui représente la CSC à la Commission Artistes.

Quant à la CNE, elle est active dans quatre commissions paritaires du privé (arts de la scène, cinéma, socio-culturel et audio-visuel privé).

A partir de ces positions et en construisant une base syndicale avec nos affiliés et les collectifs de travailleurs déjà présents dans le secteur, nous ambitionnons à l'avenir de pouvoir en porter légitimement la parole collective.

Premiers enseignements

Après quelques semaines d'existence, nous pouvons dire que la création de notre plateforme est très appréciée par le secteur.

Les collectifs et organisations rencontrés ont clairement salué l'initiative qui comble réellement un vide.

Néanmoins, nous devons accepter que le chemin soit long avant de rétablir une totale confiance avec des travailleurs qui ne nous connaissent depuis des années que par notre rôle d'organisme de paiement du chômage. Il y a un réel travail de reconnaissance à mener entre travailleurs et syndicats. Pour notre part, nous allons nous y engager en utilisant tous les relais possibles, à commencer par les Fédérations régionales.

En pratique

Vous pouvez nous joindre
par téléphone : 02 244 31 05
par mail : csculture@acv-csc.be

www.csc-culture.be

Le Droit de l'Employé est une publication mensuelle de la Centrale Nationale des Employés.

Éditeur responsable : Felipe Van Keirsbilck • 52 avenue Robert Schuman • 1401 Nivelles (Baulers) • 067 88 91 91

Ont participé à ce numéro

Gwenaëlle Blase - Etienne Lebeau - Martine Le Garroy - Linda Léonard
- François-Xavier Lievens - Alice Mazy - Stéphanie Paermentier - Sylvie Pottiez - Philippe Samek - Felipe Van Keirsbilck - Clarisse Van Tichelen

Dessin : Serge Dehaes

Graphisme et mise en page : Linda Léonard



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin



Centrale Nationale des Employés



@CNEGNC



CNE(CSC)

AU CŒUR DU SYSTÈME SALAIRE

La Terre est immobile, et le Soleil tourne autour. C'est une évidence : il suffit de lever le nez et de le regarder tourner dans notre ciel. Pour renverser cette évidence, il a fallu observer le ciel non seulement avec les yeux, mais aussi avec l'intelligence.

Utiliser notre intelligence pour se libérer des fausses évidences... Ce que Copernic a fait pour le ciel, sommes-nous capables de le faire aujourd'hui pour l'économie ? Qui de nous n'est pas convaincu des « évidences » suivantes :

1. « Les salaires sont une lourde charge pour l'économie » ;
2. « Il faut créer la richesse avant de la distribuer : les profits d'aujourd'hui seront les emplois de demain... » ;
- 3 « Travailleurs et patrons, nous sommes tous dans le même bateau, avec les mêmes intérêts. Evitons donc le conflit et les grèves ».

Sûrs de ces évidences, les « experts » et les patrons viennent de calculer que nos salaires ne peuvent à aucun prix augmenter de plus de 0,4% en 2021 et 2022. Peu leur importe les sacrifices consentis par le monde du travail durant la pandémie (quelques euros bruts par mois, ce sera déjà beaucoup pour ces gueux). Peu leur importe de faire, en pleine pandémie mondiale, des prévisions sur des données absurdes ou inventées : en réalité, il n'y a aucune donnée disponible. Peu leur importe d'appliquer une Loi sur la compétitivité absurde en soi, mais triplement absurde quand on veut appliquer le même carcan à des secteurs au bord de la faillite et à d'autres qui se sont remplis les poches comme jamais.

Mais dans la réalité, que nous ont appris ces 10 mois de pandémie ? D'abord que ce qui tient la société en vie, ce n'est pas la Bourse, ce sont les travailleuses et les travailleurs : les poubelles ont été ramassées, les rayons des magasins d'alimentation remplis, les malades et les accidentés (de la route ou de la vie) soignés, les enfants accueillis, etc. La liste est longue. Et que ces personnes essentielles sont aussi, presque toujours, les plus mal payées.

Deuxièmement : ce qui finance ces secteurs essentiels, ce n'est jamais les profits. C'est parfois la consommation des ménages (commerce alimentaire par exemple), et très souvent la Sécu ou les impôts (éboueurs, personnel soignant, enseignants, etc.). **Dans un cas comme dans l'autre, ce financement dépend essentiellement des salaires** : si de l'argent rentre dans les caisses de la Sécu, de l'Etat ou du supermarché Dupèze, c'est qu'il y a eu suffisamment de salaires, d'où provient l'essentiel

du financement de la Sécu et de l'Etat !

Troisièmement que l'accumulation du profit ne s'arrête pas pendant les crises : au contraire, la fortune des ultra-riches a explosé grâce à la crise.

1. De bons salaires sont la base de la richesse. S'il y a quelque chose qui constitue une lourde charge pour l'économie, ce sont les profits. Orienter vers des salaires corrects la plus grande partie possible des richesses produites, permettre à tous de vivre sans s'endetter, c'est évidemment plus juste... mais c'est aussi le moteur d'une économie en état de marche.
2. C'est donc l'économie qui dépend du social, pas l'inverse. Ce sont les bons emplois (et les salaires corrects) d'aujourd'hui qui font la richesse de demain.
3. Nos sociétés sont structurées par le conflit sur l'appropriation des richesses produites : les actionnaires en veulent toujours plus, et les travailleurs défendent leur part. Vouloir cadenciser ce conflit légitime par cette détestable loi sur la « norme salariale » ne peut conduire qu'à plus de pauvreté et d'insécurité, et à une multiplication des conflits dispersés, comme on le verra bientôt.

En ne supprimant pas cette Loi, le gouvernement « Vivaldi » envoie un signal clair aux travailleurs : soit il *ne veut rien*, soit il ne peut point. Dans les deux cas, il trahit une de nos attentes essentielles. Et les patrons, en exigeant une application rigoureuse du chiffre absurde issu de cette loi, rendent impossible tout accord interprofessionnel.

A l'heure d'entrer dans des négociations sectorielles où nous répéterons nos 4 priorités, la première bataille à remporter se passe dans nos têtes : non, malgré les évidences, le Soleil ne tourne pas autour de la Terre. Et non, de bons salaires négociés collectivement ne sont pas une menace pour l'économie. Ils sont la condition de la prospérité partagée.

*Felipe Van Keirsbilck,
Secrétaire général*

Quatre priorités

- | Négocier librement de meilleurs salaires bruts
- | Augmenter tous les bas salaires
- | Réduire le temps de travail pour sauver les emplois (et vivre mieux)
- | Des solutions pour les fins de carrière : 55/60/65 !